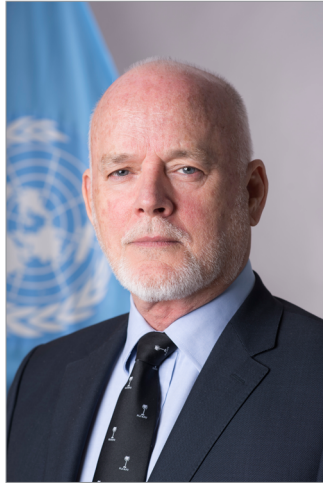




# Nations Unies Soixante et onzième session de l'Assemblée générale

Les objectifs de développement durable :  
force universelle de transformation du monde



## Le Président de la soixante et onzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies

### S. E. M. Peter Thomson

Le 13 juin 2016, l'Assemblée générale des Nations Unies a élu le Fidjien Peter Thomson à la présidence de sa soixante et onzième session, qui se déroulera de septembre 2016 à septembre 2017.

M. Thomson a pris ses fonctions à New York en qualité de Représentant permanent de la République des Fidji auprès de l'Organisation des Nations Unies en février 2010, tout en exerçant les fonctions d'ambassadeur des Fidji à Cuba, rôle qu'il conservera jusqu'à sa prise de fonction à la présidence de la soixante et onzième Assemblée générale des Nations Unies. M. Thomson a été Vice-Président de l'Assemblée générale de l'ONU en 2011-2012. Il a été élu Président de la session de 2011-2012 de l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins, puis Président de la session 2015-2016 du Conseil de l'Autorité. Au cours de l'année 2013, il a présidé le Groupe des 77 et de la Chine, le plus grand bloc de négociation des Nations Unies. De janvier 2014 à janvier 2015, il a été Président des conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS).

Fonctionnaire dans l'administration fidjienne entre 1972 et 1987, il était chargé du développement rural et des affaires étrangères. Sa carrière dans la fonction publique a débuté à l'échelon local, dans les régions rurales de Navua, Macuata et Taveuni. En 1978, il est entré au Ministère des affaires étrangères à Suva, où il a assumé des responsabilités politiques et a été chargé de l'aide au développement international, avant d'être détaché auprès du Secrétariat du Forum des îles du Pacifique en 1979.

En 1981, il est envoyé à Tokyo pour ouvrir l'ambassade des Fidji au Japon, où il est resté en qualité de Premier Secrétaire (chargé de l'économie) jusqu'en 1984, année à laquelle il est nommé consul général des Fidji à Sydney.

En 1986, il revient aux Fidji pour assumer les fonctions de Secrétaire permanent de l'information, d'abord sous la direction du Premier Ministre Ratu Sir Kamisese Mara, puis sous celle de son successeur, Timoci Bavadra. En mai 1987, il est nommé Secrétaire permanent auprès du Gouverneur général, Ratu Sir Penaia Ganilau, poste qu'il a occupé jusqu'à sa démission de la fonction publique, après le deuxième coup d'État militaire de 1987.

M. Thomson a été membre du conseil d'administration de l'office du tourisme des Fidji et des chaînes de radiodiffusion télévisuelle et radiophonique Fiji TV et Fiji Broadcasting Commission. De 1988 à 2009, il a travaillé dans le secteur privé comme chef d'entreprise et conseiller en gestion et



investissements spécialisé dans la région du Pacifique. Il comptait alors parmi ses clients tant des organismes publics et des organisations régionales que des banques, des universités et des sociétés de placement. M. Thomson est également un membre fondateur des comités exécutifs du New Zealand-Fiji Business Council, dont il est devenu membre à vie en 2007, et du Australia-Fiji Business Council.

Né à Suva, aux Fidji, en 1948, il a fait ses études secondaires à Suva puis à la Natabua High School à Fidji. En 1966-1967, il a été élève à l'International Center de Sevenoaks School, au Royaume-Uni. Diplômé en sciences politiques de l'Université d'Auckland (Nouvelle-Zélande) et en études du développement de l'Université de Cambridge (Royaume-Uni), M. Thomson s'est intéressé tout au long de sa vie aux questions de développement.

Il est par ailleurs l'auteur de plusieurs publications, et son livre, *Kava in the Blood*, a été récompensé par le Montana Book Award dans la catégorie études et essais. En 2014, il est devenu officier de l'ordre des Fidji, un titre décerné par le Président des Fidji en reconnaissance des réalisations des Fidjiens et de leurs contributions à la nation. Avec sa femme Marijcke, qu'il a épousée à Suva en 1973, il a un fils, une fille et trois petites-filles.



# Nations Unies Soixante et onzième session de l'Assemblée générale

Les objectifs de développement durable :  
force universelle de transformation du monde



## S. E. M. Peter Thomson

### Discours de remerciement à la suite de son élection à la présidence de l'Assemblée générale

New York, 13 juin 2016

Monsieur le Président,

Monsieur le Secrétaire général,

Je vous remercie pour la sagesse dont vous avez fait preuve à la tête de l'Assemblée générale et de l'Organisation des Nations Unies ainsi que pour les critères d'excellence que vous avez établis, lesquels resteront à jamais un exemple pour nous. Je me réjouis à la perspective de travailler avec vous deux au cours des trois prochains mois, afin de préparer la soixante et onzième session.

Je tiens à remercier mon estimé collègue, Andreas Mavroyiannis, pour son équité et sa courtoisie tout au long du processus de nomination. Vous auriez été un atout pour l'Assemblée générale et l'Organisation des Nations Unies si la courte majorité en ma faveur avait penché de votre côté plutôt que du mien. Je vous souhaite beaucoup de succès dans vos entreprises futures et je vous remercie à nouveau.

J'aimerais également profiter de cette occasion pour remercier le Gouvernement fidjien d'avoir proposé ma candidature à ce poste. Ses membres ont choisi de mettre en avant l'un des leurs pour cette haute fonction, et je considère que c'est un grand honneur d'avoir été celui-là. Je tiens à remercier le Premier Ministre de mon pays, mon Ministre des affaires étrangères et son ministère, l'ensemble des ambassadeurs fidjiens de par le monde, et en particulier la Mission permanente des Fidji auprès de l'Organisation des Nations Unies, sans oublier son personnel. *Vinaka vaka levu* à vous tous.

J'aimerais également saisir cette occasion pour exprimer ma gratitude aux centaines de Fidjiens qui se sont enrôlés dans les Casques bleus et les Bérets bleus pour servir les missions de maintien de la paix dans le monde entier. Je les remercie tout particulièrement pour leur engagement.

Je tiens aussi à profiter de l'opportunité qui m'est offerte pour remercier mes frères et sœurs des petits États insulaires en développement du Pacifique. Cette candidature n'était pas uniquement celle des Fidji, mais celle de l'ensemble de ces petits États, et c'est la première fois dans l'histoire que l'un de leurs candidats est élu Président de l'Assemblée générale. C'est un grand moment pour les îles du Pacifique, et je vous remercie tous de votre soutien. Ces petits États insulaires sont porteurs d'un point de vue bien particulier sur les changements climatiques et les questions relatives aux océans. Vous ne vous étonnerez donc pas de m'entendre aborder ces questions au cours de la soixante et onzième session.

Certes, cette présidence a reçu le soutien des petits États insulaires en développement et du Groupe des 77, mais je tiens à vous assurer qu'elle se mettra au service de l'Assemblée dans son ensemble. Nous sommes liés, non seulement par la Charte des Nations Unies, mais aussi par le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui nous concerne tous. Telle est la tâche qui sera la nôtre au cours de cette soixante et onzième session : mettre en œuvre ce programme de développement durable. C'est pourquoi cette session aura pour objectif principal de fournir à ce programme toute l'impulsion nécessaire. À la fin de la soixante et onzième session, nous devons rendre des comptes et montrer que nous avons progressé sur les 17 objectifs du programme de développement durable. Pour cela, nous allons devoir faire les choses différemment et surmonter certains obstacles structurels et intellectuels. Nous devons mettre en œuvre ce programme, car il bénéficiera à nos enfants et à nos petits-enfants. Sans lui, leur avenir est menacé; avec lui, ils hériteront d'un espace de vie durable sur cette planète.

À titre personnel, je voudrais remercier les deux messieurs qui sont à mes côtés ce matin, à l'emplacement réservé aux Fidji. Ce sont probablement les deux diplomates les plus expérimentés des Fidji :



l'ambassadeur Satya Nandan a été pendant de nombreuses années Secrétaire général de l'Autorité internationale des fonds marins, puis Secrétaire général adjoint, ici, à l'Organisation des Nations Unies. À côté de lui se trouve Ratu Epeli Nailatikau, qui était Président des Fidji jusqu'à l'année dernière. Ratu Epeli et mon père ont combattu ensemble dans les tranchées pendant la campagne des Îles Salomon, lors de la guerre du Pacifique et, depuis, nos deux familles sont indéfectiblement liées. C'est donc pour moi un grand honneur qu'il soit présent aujourd'hui à mes côtés. Ratu Epeli a débuté sa carrière, ici à l'ONU, au début des années 1970 en tant que Premier Secrétaire, puis il l'a poursuivie jusqu'à devenir Ministre des affaires étrangères des Fidji.

Ce soir, nous allons nous asseoir autour d'une table à la Mission des Fidji et boire du kava en chantant

des chansons des îles du Pacifique. Vous êtes tous, du moins tous ceux qui en ont envie, cordialement invités à venir vous joindre à nous.

Ma femme, ma fille et ma sœur sont assises là-haut. Je vous remercie infiniment d'être là. En les regardant toutes trois, et pour peu que vous sachiez que tous mes petits-enfants sont des filles, vous comprendrez pourquoi je suis en faveur de la parité des sexes et soutiens l'initiative HeForShe.

En conclusion, je m'engage à servir l'Assemblée générale des Nations Unies en toutes circonstances, dans un esprit de fidélité et d'engagement en faveur du bien commun, toujours en accord avec les objectifs et les principes de la Charte des Nations Unies.

Je vous remercie.



# Nations Unies Soixante et onzième session de l'Assemblée générale

Les objectifs de développement durable :  
force universelle de transformation du monde



## Ouverture de l'Assemblée générale des Nations Unies le 13 septembre 2016

La soixante et onzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies s'ouvrira le mardi 13 septembre, à 15 heures, au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York.

L'ouverture de la session sera suivie, pendant la deuxième semaine, par une réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants qui se tiendra le lundi 19 septembre et au cours de laquelle les dirigeants mondiaux examineront les causes et les conséquences des déplacements massifs de population.

Le débat général annuel de l'Assemblée générale, à l'occasion duquel les chefs d'État et de gouvernement et d'autres représentants nationaux de haut niveau se réunissent pour présenter leurs vues sur les grands enjeux mondiaux, s'ouvrira le mardi 20 septembre et s'achèvera le lundi 26 septembre.

Pour des informations détaillées et actualisées, veuillez consulter le [site Web de l'Assemblée générale](#).

### Une instance de négociations multilatérales

Créée en 1945 par la [Charte](#) des Nations Unies, l'Assemblée générale joue un rôle prépondérant puisqu'elle est le principal organe délibérant, décisionnaire et représentatif de l'Organisation des Nations Unies. Composée de la totalité des 193 Membres de l'Organisation, elle constitue une instance de négociations multilatérales unique pour l'ensemble des questions internationales couvertes par la Charte. Elle remplit aussi une fonction essentielle dans l'établissement de normes et la codification du droit international.

L'Assemblée se réunit chaque année de septembre à décembre et, si nécessaire, de janvier à août, notamment pour examiner les rapports en retard des Quatrième et Cinquième Commissions. Lors de la reprise de la session, l'Assemblée examine des questions d'actualité particulièrement importantes pour la communauté internationale lors de débats théma-

tiques de haut niveau convoqués par son président, après consultation de ses membres. Durant cette période, l'Assemblée tient également des consultations officielles sur diverses questions de fond, notamment liées à la réforme de l'Organisation.

### Fonctions et pouvoirs de l'Assemblée générale

L'Assemblée est habilitée à faire des recommandations aux États sur les questions internationales qui relèvent de sa compétence. Elle est également à l'origine d'initiatives (politiques, économiques, humanitaires, sociales et juridiques) qui touchent des millions de personnes dans le monde entier. La [Déclaration du Millénaire](#), adoptée en 2000, et le [Document final du Sommet mondial de 2005](#) sont des textes historiques qui témoignent de la volonté des États Membres d'atteindre des objectifs précis afin de réaliser la paix, la sécurité et le désarmement, de promouvoir le développement et d'éliminer la pauvreté, de faire respecter les droits de l'homme et de faire régner l'état de droit, de protéger notre environnement commun, de répondre aux besoins particuliers de l'Afrique et de renforcer l'Organisation des Nations Unies. En septembre 2015, l'Assemblée a adopté un ensemble de 17 objectifs de développement durable contenu dans le document final du Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015 ([résolution 70/1](#)).

Selon la Charte des Nations Unies, l'Assemblée générale :

- Examine et approuve le budget de l'Organisation et fixe le montant des quotes-parts des États Membres;
- Élit les membres non permanents du Conseil de sécurité et les membres des autres conseils et organes de l'Organisation, et nomme le Secrétaire général sur recommandation du Conseil de sécurité;
- Étudie les principes généraux de coopération pour le maintien de la paix et de la sécurité



internationales, y compris les principes régissant le désarmement, et fait des recommandations sur ces principes;

- Discute toutes questions relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales et fait des recommandations sur ces questions, à l'exception des différends ou situations dont le Conseil de sécurité est saisi;
- Discute toutes questions entrant dans le cadre de la Charte ou se rapportant aux pouvoirs ou fonctions de l'un des organes de l'Organisation des Nations Unies et, sous réserve des mêmes exceptions, formule des recommandations sur ces questions;
- Entrepren des études et fait des recommandations en vue de développer la coopération internationale dans le domaine politique, d'encourager le développement progressif du droit international et sa codification, de promouvoir le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et de favoriser la coopération internationale dans les domaines économique, social, humanitaire, culturel, éducatif et sanitaire;
- Formule des recommandations en vue de régler pacifiquement toute situation de nature à compromettre les relations amicales entre nations;
- Examine les rapports du Conseil de sécurité et des autres organes de l'Organisation.

L'Assemblée peut également prendre des mesures en cas de menace contre la paix, de rupture de la paix ou d'acte d'agression lorsque le Conseil de sécurité n'a pu agir en raison de l'opposition d'un membre permanent. Dans de tels cas, aux termes de la résolution du 3 novembre 1950 intitulée « [L'union pour le maintien de la paix](#) », l'Assemblée peut examiner immédiatement la question afin de faire aux États Membres les recommandations appropriées sur les mesures collectives à prendre pour maintenir ou rétablir la paix et la sécurité internationales (voir ci-après « Sessions extraordinaires et sessions extraordinaires d'urgence »).

### La recherche d'un consensus

Chacun des 193 États Membres dispose d'une voix à l'Assemblée. Les décisions portant sur des questions importantes, telles que les recommandations relatives à la paix et à la sécurité, l'élection des membres du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social, ainsi que les questions budgétaires, sont pri-

ses à la majorité des deux tiers des États Membres, alors que les autres sont prises à la majorité simple.

Ces dernières années, les États Membres ont fait un effort particulier pour prendre les décisions par consensus plutôt que par mise aux voix, ce qui a contribué à élargir le soutien apporté aux décisions de l'Assemblée. Le Président peut proposer qu'une résolution soit adoptée sans être mise aux voix, après avoir tenu des consultations et s'être entendu avec les délégations.

### Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

Des efforts considérables ont été déployés pour améliorer la pertinence et la cohérence des travaux de l'Assemblée générale. C'était d'ailleurs l'une des priorités énoncées à la cinquante-huitième session, et les efforts en ce sens se sont poursuivis lors des sessions suivantes afin de simplifier l'ordre du jour, d'améliorer les pratiques et méthodes de travail des grandes commissions, de renforcer les attributions du Bureau, de consolider la fonction et l'autorité du Président et d'examiner le rôle de l'Assemblée dans la procédure de sélection du Secrétaire général.

À sa soixante-neuvième session, l'Assemblée a adopté une résolution historique sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale (69/321), qui prévoyait l'organisation d'échanges informels avec les personnes candidates au poste de secrétaire général de l'Organisation. C'est ainsi que le Président de la soixante-dixième session s'est entretenu avec les candidats. L'Assemblée générale devrait nommer le prochain Secrétaire général, sur recommandation du Conseil de sécurité, lors de la partie principale de la soixante et onzième session.

La convocation de débats thématiques interactifs de haut niveau est également un résultat immédiat de la revitalisation des travaux de l'Assemblée. Pour en savoir plus sur l'histoire et les résultats de ce processus, veuillez consulter [la page du site Web de l'Assemblée générale qui y est consacrée](#).

La pratique établie veut que le Secrétaire général informe régulièrement les États Membres des activités et voyages qu'il a entrepris lors de séances informelles de l'Assemblée générale. Ces séances offrant au Secrétaire général et aux États Membres une occasion appréciable d'échanger des vues, elles devraient se poursuivre à la soixante et onzième session.



## Élections du Président et des Vice-Présidents de l'Assemblée générale et des Présidents des grandes commissions

Dans le cadre des activités de revitalisation de ses travaux, et conformément à son [Règlement intérimaire](#), l'Assemblée générale élit désormais son président, ses vice-présidents et les présidents de ses grandes commissions au moins trois mois avant le début d'une session, l'objectif étant d'améliorer la coordination et la préparation des travaux entre les grandes commissions ainsi qu'entre les commissions et la plénière.

### Bureau

Composé du Président de l'Assemblée, de ses 21 vice-présidents et des présidents des six grandes commissions, le Bureau fait des recommandations à l'Assemblée concernant l'adoption de l'ordre du jour, la répartition des questions qui y sont inscrites et l'organisation des travaux. Cette année, il tiendra sa première séance le mercredi 14 septembre, afin d'examiner, notamment, le projet d'ordre du jour de la session. L'Assemblée se réunira ensuite le vendredi 16 septembre en séance plénière, afin d'étudier le rapport du Bureau et d'adopter l'ordre du jour.

### Commission de vérification des pouvoirs

Nommée par l'Assemblée générale à chaque session, la Commission de vérification des pouvoirs fait rapport à l'Assemblée sur les pouvoirs des représentants.

### Débat général

Le débat général de l'Assemblée, qui offre tous les ans aux États Membres l'occasion d'exprimer leurs vues sur les grandes questions internationales, se tiendra du mardi 20 au lundi 26 septembre. Le Secrétaire général présentera son rapport sur les travaux de l'Organisation juste avant l'ouverture du débat général, une pratique établie depuis la cinquante-deuxième session de l'Assemblée.

Le thème du débat général de la soixante et onzième session sera « Les objectifs de développement durable : force universelle de transformation du monde », comme l'a proposé le nouveau Président de l'Assemblée, M. Peter Thomson (Fidji), après son élection le 13 juin 2016. La pratique consistant à consacrer le débat général à une question

d'intérêt mondial remonte à 2003, date à laquelle l'Assemblée générale, qui compte aujourd'hui 193 membres, a pris cette décision dans l'espoir de renforcer son autorité et son rôle ([résolution 58/126 du 19 décembre 2003](#)).

Les séances consacrées au débat général se tiennent généralement de 9 heures à 13 heures et de 15 heures à 21 heures.

### Grandes commissions

Une fois le débat général achevé, l'Assemblée entame l'examen des questions de fond inscrites à son ordre du jour. Compte tenu de leur grand nombre (il y avait, par exemple, 175 points à l'ordre du jour de la soixante-dixième session), elle renvoie certaines questions à ses six grandes commissions selon leurs domaines de compétence. Les commissions les examinent, en s'efforçant, dans la mesure du possible, d'harmoniser les positions des États et elles présentent leurs recommandations à l'Assemblée réunie en plénière pour examen et suite à donner, généralement sous la forme de projets de résolution et de décision.

Les six grandes commissions sont les suivantes : la Commission des questions de désarmement et de la sécurité internationale (Première Commission), qui examine les questions de désarmement et leur incidence sur la sécurité internationale; la Commission économique et financière (Deuxième Commission), qui s'occupe des questions économiques; la Commission des questions sociales, humanitaires et culturelles (Troisième Commission), qui traite des questions sociales et humanitaires; la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), qui est chargée de diverses questions politiques qui ne relèvent pas de la compétence d'autres commissions ni de celle de la plénière, comme la décolonisation, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et les droits de l'homme du peuple palestinien; la Commission des questions administratives et budgétaires (Cinquième Commission), qui s'occupe de l'administration et du budget de l'Organisation des Nations Unies; et la Commission des questions juridiques (Sixième Commission), qui traite des questions juridiques internationales.

L'Assemblée se prononce toutefois directement en séance plénière sur certains points de l'ordre du jour, comme la question de Palestine et la situation au Moyen-Orient.



## Groupes de travail de l'Assemblée générale

Par le passé, l'Assemblée générale a autorisé la création de groupes de travail chargés d'étudier plus en détail des questions importantes et de lui soumettre des recommandations pour suite à donner. C'est le cas notamment du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, qui poursuivra ses travaux à la soixante et onzième session.

## Groupes régionaux

Plusieurs groupements régionaux informels ont évolué au fil des ans à l'Assemblée générale et sont utilisés pour mener des consultations et faciliter les travaux. Il s'agit des groupes des États d'Afrique; des États d'Asie et du Pacifique; des États d'Europe orientale; des États d'Amérique latine et des Caraïbes; et des États d'Europe occidentale et autres États. La présidence de l'Assemblée générale revient à tour de rôle à chacun de ces groupes. Le Président de la soixante et onzième session de l'Assemblée générale a été élu dans le Groupe des États d'Asie et du Pacifique.

## Sessions extraordinaires et sessions extraordinaires d'urgence

En dehors de ses sessions ordinaires, l'Assemblée peut se réunir en sessions extraordinaires ou en sessions extraordinaires d'urgence. À ce jour, l'Assemblée a tenu 30 sessions extraordinaires sur des questions qui appelaient une attention particulière, notamment la question de Palestine, les finances de l'Organisation des Nations Unies, le désarmement, la coopération économique internationale, la drogue, l'environnement, la population, les femmes, le développement social, les établissements humains, le VIH/sida, l'apartheid et la Namibie. La trentième ses-

sion extraordinaire de l'Assemblée générale, qui s'est tenue du 19 au 21 avril 2016, a été consacrée au problème mondial de la drogue.

Dix sessions extraordinaires d'urgence ont été tenues à l'occasion de crises pour lesquelles le Conseil de sécurité n'avait pu trouver de solution. Il s'agissait de : la Hongrie (1956), Suez (1956), le Moyen-Orient (1958 et 1967), le Congo (1960), l'Afghanistan (1980), la Palestine (1980 et 1982), la Namibie (1981), les territoires arabes occupés (1982) et les mesures illégales prises par Israël à Jérusalem-Est occupée et dans le reste du Territoire palestinien occupé (1997, 1998, 1999, 2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2006 et 2009).

Le 16 janvier 2009, l'Assemblée a décidé d'ajourner temporairement sa [dixième session extraordinaire d'urgence consacrée à Gaza](#) et d'autoriser le Président de l'Assemblée à reprendre les séances à la demande des États Membres.

## Exécution des travaux de l'Assemblée

Les travaux de l'Organisation découlent en grande partie des décisions prises par l'Assemblée générale et sont exécutés :

- Par les comités et autres organes établis par l'Assemblée pour étudier certaines questions, telles que le désarmement, le maintien de la paix, le développement économique, l'environnement et les droits de l'homme et faire rapport à leur sujet;
- Par le Secrétariat de l'ONU, c'est-à-dire par le Secrétaire général et les fonctionnaires internationaux de l'Organisation;
- Par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, qui centralise au niveau du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies toutes les questions liées à l'Assemblée générale.





# Nations Unies Soixante et onzième session de l'Assemblée générale

Les objectifs de développement durable :  
force universelle de transformation du monde



## Ordre du jour provisoire de la soixante et onzième session ordinaire de l'Assemblée générale\*

1. Ouverture de la session par le Président de l'Assemblée générale
2. Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation
3. Pouvoirs des représentants à la soixante et onzième session de l'Assemblée générale :
  - a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs
  - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs
4. Élection du Président de l'Assemblée générale
5. Élection des bureaux des grandes commissions
6. Élection des vice-présidents de l'Assemblée générale
7. Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour : rapports du Bureau
8. Débat général

### A. Promotion d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et aux décisions prises lors des récentes conférences des Nations Unies

9. Rapport du Conseil économique et social
10. Mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et des déclarations politiques sur le VIH/sida
11. Le sport au service du développement et de la paix
12. 2001-2010 : Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique
13. Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes
14. Culture de paix
15. Le rôle des Nations Unies dans la promotion d'un nouvel ordre mondial humain
16. Les technologies de l'information et des communications au service du développement
17. Questions de politique macroéconomique :
  - a) Commerce international et développement
  - b) Système financier international et développement
  - c) Soutenabilité de la dette extérieure et développement

\* Ceci constitue l'ordre du jour provisoire tel que paru le 15 juillet 2016. Des points peuvent avoir été rajoutés à l'ordre du jour à la requête des États Membres après cette date. Un projet d'ordre du jour incluant ces points sera disponible avant l'ouverture de l'Assemblée générale en septembre 2016.



18. Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement
19. Développement durable :
  - a) Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable
  - b) Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
  - c) Réduction des risques de catastrophe
  - d) Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
  - e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique
  - f) Convention sur la diversité biologique
  - g) Rapport de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement
  - h) Harmonie avec la nature
  - i) Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables
  - j) Développement durable dans les régions montagneuses
20. Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
21. Mondialisation et interdépendance :
  - a) Rôle des Nations Unies dans la promotion du développement à l'heure de la mondialisation et de l'interdépendance
  - b) Migrations internationales et développement
22. Groupes de pays en situation particulière :
  - a) Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
  - b) Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral
23. Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement :
  - a) Activités relatives à la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017)
  - b) Coopération pour le développement industriel
24. Activités opérationnelles de développement :
  - a) Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
  - b) Coopération Sud-Sud pour le développement
25. Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition
26. Développement social :
  - a) Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille
  - b) L'alphabétisation, enjeu vital : définir les futurs programmes d'action
27. Promotion de la femme



## B. Maintien de la paix et de la sécurité internationales

28. Rapport du Conseil de sécurité
29. Rapport de la Commission de consolidation de la paix
30. Les diamants, facteur de conflits
31. Prévention des conflits armés
32. Conflits prolongés dans la région du Groupe Géorgie, Ukraine, Azerbaïdjan et Moldova (GUAM) et leurs incidences sur la paix et la sécurité internationales et sur le développement
33. Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud
34. La situation au Moyen-Orient
35. Question de Palestine
36. La situation en Afghanistan
37. La situation dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan
38. Question de l'île comorienne de Mayotte
39. Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique
40. La situation en Amérique centrale : progrès accomplis vers la constitution d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement
41. Question de Chypre
42. Agression armée contre la République démocratique du Congo
43. Question des îles Falkland (Malvinas)
44. La situation de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti
45. L'agression armée israélienne contre les installations nucléaires irakiennes et ses graves conséquences pour le système international établi en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et la paix et la sécurité internationales
46. Conséquences de l'occupation du Koweït par l'Iraq et de l'agression irakienne contre le Koweït
47. Effets des rayonnements ionisants
48. Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace
49. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
50. Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés
51. Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects
52. Étude d'ensemble des missions politiques spéciales
53. Questions relatives à l'information
54. Renseignements relatifs aux territoires non autonomes communiqués en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies
55. Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes
56. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies
57. Dispositifs offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes en matière d'études et de formation
58. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux
59. Question des îles malgaches Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India



60. Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles
61. Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés et questions humanitaires
62. Consolidation et pérennisation de la paix

### C. Développement de l'Afrique

63. Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international :
  - a) Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international
  - b) Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique

### D. Promotion des droits de l'homme

64. Rapport du Conseil des droits de l'homme
65. Promotion et protection des droits de l'enfant :
  - a) Promotion et protection des droits de l'enfant
  - b) Suite donnée aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants
66. Droits des peuples autochtones :
  - a) Droits des peuples autochtones
  - b) Suite donnée au document final de la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale, dite Conférence mondiale sur les peuples autochtones
67. Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée :
  - a) Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée
  - b) Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban
68. Droit des peuples à l'autodétermination
69. Promotion et protection des droits de l'homme :
  - a) Application des instruments relatifs aux droits de l'homme
  - b) Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales
  - c) Situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux
  - d) Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne

### E. Efficacité de la coordination des opérations d'assistance humanitaire

70. Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale :
  - a) Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies
  - b) Assistance au peuple palestinien
  - c) Assistance économique spéciale à certains pays et à certaines régions
  - d) Renforcement de la coopération internationale et coordination des efforts déployés pour étudier et atténuer le plus possible les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl



## F. Promotion de la justice et du droit international

71. Rapport de la Cour internationale de Justice
72. Rapport du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991
73. Rapport de la Cour pénale internationale
74. Les océans et le droit de la mer :
  - a) Les océans et le droit de la mer
  - b) Assurer la viabilité des pêches, notamment grâce à l'Accord de 1995 aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs et à des instruments connexes
75. Responsabilité de l'État pour fait internationalement illicite
76. Responsabilité pénale des fonctionnaires et des experts en mission des Nations Unies
77. Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa quarante-neuvième session
78. Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international
79. Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa soixante-huitième session
80. Protection diplomatique
81. Examen des questions de la prévention des dommages transfrontières résultant d'activités dangereuses et de la répartition des pertes consécutives à de tels dommages
82. État des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève de 1949 relatifs à la protection des victimes des conflits armés
83. Examen de mesures propres à renforcer la protection et la sécurité des missions et des représentants diplomatiques et consulaires
84. Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation
85. L'état de droit aux niveaux national et international
86. Portée et application du principe de compétence universelle
87. Le droit des aquifères transfrontières
88. Demande d'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur les effets juridiques de la séparation de l'archipel des Chagos de Maurice en 1965

## G. Désarmement

89. Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique
90. Réduction des budgets militaires
91. Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique
92. Renforcement du régime défini par le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (Traité de Tlatelolco)
93. Maintien de la sécurité internationale : relations de bon voisinage, stabilité et développement en Europe du Sud-Est
94. Progrès de l'informatique et des télécommunications et sécurité internationale
95. Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient



96. Conclusion d'arrangements internationaux efficaces visant à garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes
97. Prévention d'une course aux armements dans l'espace :
  - a) Prévention d'une course aux armements dans l'espace
  - b) Non-déploiement d'armes dans l'espace en premier
98. Rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement
99. Désarmement général et complet :
  - a) Traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires
  - b) Nouvelles mesures à prendre dans le domaine du désarmement pour éviter la course aux armements au fond des mers et des océans et dans leur sous-sol
  - c) Désarmement nucléaire
  - d) Notification des essais nucléaires
  - e) Relation entre le désarmement et le développement
  - f) Désarmement régional
  - g) Transparence dans le domaine des armements
  - h) Maîtrise des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional
  - i) Convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement
  - j) Hémisphère Sud et zones adjacentes exempts d'armes nucléaires
  - k) Respect des normes environnementales dans l'élaboration et l'application des accords de désarmement et de maîtrise des armements
  - l) Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires
  - m) Consolidation de la paix grâce à des mesures concrètes de désarmement
  - n) Application de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction
  - o) Mesures visant à renforcer l'autorité du Protocole de Genève de 1925
  - p) Mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction
  - q) Assistance aux États pour l'arrêt de la circulation illicite et la collecte des armes légères et de petit calibre
  - r) Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale
  - s) Réduction du danger nucléaire
  - t) Le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects
  - u) Vers un monde exempt d'armes nucléaires : accélération de la mise en œuvre des engagements en matière de désarmement nucléaire
  - v) Sécurité internationale et statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie
  - w) Missiles
  - x) Éducation en matière de désarmement et de non-prolifération
  - y) Promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération
  - z) Mesures visant à empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive
    - aa) Adoption de mesures de confiance à l'échelon régional et sous-régional
    - bb) Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques
    - cc) Information sur les mesures de confiance dans le domaine des armes classiques



- dd)* Mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales
  - ee)* Prévention de l'acquisition de sources radioactives par des terroristes
  - ff)* Traité sur le commerce des armes
  - gg)* Effets de l'utilisation d'armes et de munitions contenant de l'uranium appauvri
  - hh)* Agir dans l'unité, avec une détermination renouvelée, en vue de l'élimination totale des armes nucléaires
  - ii)* Action préventive et lutte contre les activités de courtage illicites
  - jj)* Femmes, désarmement, non-prolifération et maîtrise des armements
  - kk)* Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire
  - ll)* Suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013
  - mm)* Lutter contre la menace que représentent les engins explosifs improvisés
  - nn)* Conséquences humanitaires des armes nucléaires
  - oo)* Engagement humanitaire en faveur de l'interdiction et de l'élimination des armes nucléaires
  - pp)* Impératifs éthiques pour un monde exempt d'armes nucléaires
  - qq)* Application de la Convention sur les armes à sous-munitions
100. Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale :
- a)* Bourses d'études, formation et services consultatifs des Nations Unies dans le domaine du désarmement
  - b)* Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement
  - c)* Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires
  - d)* Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique
  - e)* Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes
  - f)* Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique
  - g)* Mesures de confiance à l'échelon régional : activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale
  - h)* Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement
101. Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire :
- a)* Rapport de la Conférence du désarmement
  - b)* Rapport de la Commission du désarmement
102. Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient
103. Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination
104. Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée
105. Traité d'interdiction complète des essais nucléaires
106. Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction



## H. Contrôle des drogues, prévention du crime et lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations

107. Prévention du crime et justice pénale
108. Contrôle international des drogues
109. Mesures visant à éliminer le terrorisme international

## I. Questions d'organisation, questions administratives et autres questions

110. Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation
111. Rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix
112. Communication faite par le Secrétaire général en vertu du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies
113. Élections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux :
  - a) Élection de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité
  - b) Élection de dix-huit membres du Conseil économique et social
114. Nomination du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies
115. Élections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections :
  - a) Élection de sept membres du Comité du programme et de la coordination
  - b) Élection des membres de la Commission du droit international
  - c) Élection de cinq membres du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix
  - d) Élection de quatorze membres du Conseil des droits de l'homme
116. Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations :
  - a) Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires
  - b) Nomination de membres du Comité des contributions
  - c) Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements
  - d) Nomination de membres de la Commission de la fonction publique internationale
  - e) Nomination de membres du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit
  - f) Nomination de membres et de membres suppléants du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies
  - g) Nomination de membres du Comité des conférences
  - h) Nomination de membres du Corps commun d'inspection
  - i) Nomination de membres du Conseil du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables
  - j) Confirmation de la nomination de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement
  - k) Confirmation de la nomination du Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
  - l) Nomination de juges du Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies
117. Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies
118. Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire
119. La Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies
120. Commémoration de l'abolition de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves





121. Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies
122. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale
123. Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et autres questions connexes ayant trait au Conseil de sécurité
124. Renforcement du système des Nations Unies :
  - a) Renforcement du système des Nations Unies
  - b) Rôle central du système des Nations Unies dans la gouvernance mondiale
125. Réforme de l'Organisation des Nations Unies : mesures et propositions
126. Multilinguisme
127. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres :
  - a) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine
  - b) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la coopération islamique
  - c) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique
  - d) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes
  - e) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Système économique latino-américain et caribéen
  - f) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des États américains
  - g) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
  - h) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des Caraïbes
  - i) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique
  - j) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale de la francophonie
  - k) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires
  - l) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de l'Europe
  - m) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale
  - n) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques
  - o) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique de la mer Noire
  - p) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté de développement de l'Afrique australe
  - q) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Forum des îles du Pacifique
  - r) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est
  - s) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique eurasiennne
  - t) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des pays de langue portugaise



- u) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de Shanghai pour la coopération
  - v) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation du Traité de sécurité collective
  - w) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Initiative de l'Europe centrale
  - x) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour la démocratie et le développement économique-GUAM
  - y) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté d'États indépendants
  - z) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale pour les migrations
128. Santé mondiale et politique étrangère
129. Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991
130. Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux
131. Enquête sur les conditions et les circonstances de la mort tragique de Dag Hammarskjöld et des personnes qui l'accompagnaient
132. Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes :
- a) Organisation des Nations Unies
  - b) Opérations de maintien de la paix des Nations Unies
  - c) Centre du commerce international
  - d) Université des Nations Unies
  - e) Plan-cadre d'équipement
  - f) Programme des Nations Unies pour le développement
  - g) Fonds d'équipement des Nations Unies
  - h) Fonds des Nations Unies pour l'enfance
  - i) Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
  - j) Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
  - k) Fonds de contributions volontaires gérés par le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés
  - l) Fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement
  - m) Fonds des Nations Unies pour la population
  - n) Programme des Nations Unies pour les établissements humains
  - o) Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
  - p) Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
  - q) Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)
  - r) Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 1994
  - s) Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991
  - t) Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux



- u) Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies
- 133. Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies
- 134. Budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017
- 135. Planification des programmes
- 136. Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies
- 137. Plan des conférences
- 138. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies
- 139. Gestion des ressources humaines
- 140. Corps commun d'inspection
- 141. Régime commun des Nations Unies
- 142. Régime des pensions des Nations Unies
- 143. Coordination administrative et budgétaire entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ainsi que l'Agence internationale de l'énergie atomique
- 144. Rapport d'activité du Bureau des services de contrôle interne
- 145. Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies
- 146. Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 1994
- 147. Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991
- 148. Financement du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux
- 149. Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies
- 150. Financement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei
- 151. Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine
- 152. Financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
- 153. Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre
- 154. Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo
- 155. Financement de la Mission des Nations Unies au Timor oriental
- 156. Financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
- 157. Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo
- 158. Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria
- 159. Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali
- 160. Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient :
  - a) Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement
  - b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban
- 161. Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud



162. Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental
163. Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour
164. Financement des activités découlant de la résolution 1863 (2009) du Conseil de sécurité
165. Rapport du Comité des relations avec le pays hôte
166. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Conseil de coopération des États de langue turcique
167. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Union économique eurasienne
168. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Communauté des démocraties
169. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Conférence internationale des partis politiques asiatiques
170. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Banque centraméricaine d'intégration économique



# Nations Unies

## Soixante et onzième session de l'Assemblée générale

Les objectifs de développement durable :  
force universelle de transformation du monde



## Présidents de l'Assemblée générale des Nations Unies

Session	Année	Nom	Pays
Soixante et onzième	2016	M. Peter Thomson (Président élu)	Fidji
Trentième session extraordinaire	2015	M. Mogens Lykketoft	Danemark
Soixante-dixième	2015	M. Mogens Lykketoft	Danemark
Vingt-neuvième session extraordinaire	2014	M. Sam Kahamba Kutesa	Ouganda
Soixante-neuvième	2014	M. Sam Kahamba Kutesa	Ouganda
Soixante-huitième	2013	M. John W. Ashe	Antigua-et-Barbuda
Soixante-septième	2012	M. Vuk Jeremić	Serbie
Soixante-sixième	2011	M. Nassir Abdulaziz Al-Nasser	Qatar
Soixante-cinquième	2010	M. Joseph Deiss	Suisse
Soixante-quatrième	2009	Dr Ali Abdussalam Treki	Jamahiriya arabe libyenne
Reprise de la dixième session extraordinaire d'urgence	2009	Père Miguel d'Escoto Brockmann	Nicaragua
Soixante-troisième	2008	Père Miguel d'Escoto Brockmann	Nicaragua
Soixante-deuxième	2007	Dr Srgjan Kerim	Ex-République yougoslave de Macédoine
Reprise à deux fois de la dixième session extraordinaire d'urgence	2006	Sheikha Haya Rashed Al Khalifa	Bahreïn
Soixante et unième	2006	Sheikha Haya Rashed Al Khalifa	Bahreïn
Soixantième	2005	M. Jan Eliasson	Suède
Vingt-huitième session extraordinaire	2005	M. Jean Ping	Gabon
Cinquante-neuvième	2004	M. Jean Ping	Gabon
Reprise de la dixième session extraordinaire d'urgence	2004	M. Julian Robert Hunte	Sainte-Lucie
Reprise à deux fois de la dixième session extraordinaire d'urgence	2003	M. Julian Robert Hunte	Sainte-Lucie
Cinquante-huitième	2003	M. Julian Robert Hunte	Sainte-Lucie
Cinquante-septième	2002	M. Jan Kavan	République tchèque
Vingt-septième session extraordinaire	2002	M. Han Seung-soo	République de Corée
Reprise à deux fois de la dixième session extraordinaire d'urgence	2002	M. Han Seung-soo	République de Corée
Reprise de la dixième session extraordinaire d'urgence	2001	M. Han Seung-soo	République de Corée
Cinquante-sixième	2001	M. Han Seung-soo	République de Corée
Vingt-sixième session extraordinaire	2001	M. Harri Holkeri	Finlande
Vingt-cinquième session extraordinaire	2001	M. Harri Holkeri	Finlande
Reprise de la dixième session extraordinaire d'urgence	2000	M. Harri Holkeri	Finlande
Cinquante-cinquième	2000	M. Harri Holkeri	Finlande
Vingt-quatrième session extraordinaire	2000	M. Theo-Ben Gurirab	Namibie
Vingt-troisième session extraordinaire	2000	M. Theo-Ben Gurirab	Namibie
Vingt-deuxième session extraordinaire	1999	M. Theo-Ben Gurirab	Namibie
Cinquante-quatrième	1999	M. Theo-Ben Gurirab	Namibie
Vingt et unième session extraordinaire	1999	M. Didier Opertti	Uruguay
Reprise de la dixième session extraordinaire d'urgence	1999	M. Didier Opertti	Uruguay



Session	Année	Nom	Pays
Cinquante-troisième	1998	M. Didier Opertti	Uruguay
Vingtième session extraordinaire	1998	M. Hennadiy Udovenko	Ukraine
Reprise à deux fois de la dixième session extraordinaire d'urgence	1998	M. Hennadiy Udovenko	Ukraine
Cinquante-deuxième	1997	M. Hennadiy Udovenko	Ukraine
Reprise à deux fois de la dixième session extraordinaire d'urgence	1997	M. Razali Ismail	Malaisie
Dix-neuvième session extraordinaire	1997	M. Razali Ismail	Malaisie
Cinquante et unième	1996	M. Razali Ismail	Malaisie
Cinquantième	1995	Pr Diogo Freitas do Amaral	Portugal
Quarante-neuvième	1994	M. Amara Essy	Côte d'Ivoire
Quarante-huitième	1993	M. Samuel R. Insanally	Guyana
Quarante-septième	1992	M. Stoyan Ganev	Bulgarie
Quarante-sixième	1991	M. Samir S. Shihabi	Arabie saoudite
Quarante-cinquième	1990	M. Guido de Marco	Malte
Dix-huitième session extraordinaire	1990	M. Joseph Nanven Garba	Nigéria
Dix-septième session extraordinaire	1990	M. Joseph Nanven Garba	Nigéria
Seizième session extraordinaire	1989	M. Joseph Nanven Garba	Nigéria
Quarante-quatrième	1989	M. Joseph Nanven Garba	Nigéria
Quarante-troisième	1988	M. Dante M. Caputo	Argentine
Quinzième session extraordinaire	1988	M. Peter Florin	République démocratique allemande
Quarante-deuxième	1987	M. Peter Florin	République démocratique allemande
Quatorzième session extraordinaire	1986	M. Humayun Rasheed Choudhury	Bangladesh
Quarante et unième	1986	M. Humayun Rasheed Choudhury	Bangladesh
Treizième session extraordinaire	1986	M. Jaime de Piniés	Espagne
Quarantième	1985	M. Jaime de Piniés	Espagne
Trente-neuvième	1984	M. Paul J. F. Lusaka	Zambie
Trente-huitième	1983	M. Jorge E. Illueca	Panama
Trente-septième	1982	M. Imre Hollai	Hongrie
Douzième session extraordinaire	1982	M. Ismat T. Kittani	Iraq
Reprise de la septième session extraordinaire d'urgence	1982	M. Ismat T. Kittani	Iraq
Neuvième session extraordinaire d'urgence	1982	M. Ismat T. Kittani	Iraq
Trente-sixième	1981	M. Ismat T. Kittani	Iraq
Huitième session extraordinaire d'urgence	1981	M. Rüdiger von Wechmar	République fédérale d'Allemagne
Trente-cinquième	1980	M. Rüdiger von Wechmar	République fédérale d'Allemagne
Onzième session extraordinaire	1980	M. Salim A. Salim	République-Unie de Tanzanie
Septième session extraordinaire d'urgence	1980	M. Salim A. Salim	République-Unie de Tanzanie
Sixième session extraordinaire d'urgence	1980	M. Salim A. Salim	République-Unie de Tanzanie
Trente-quatrième	1979	M. Salim A. Salim	République-Unie de Tanzanie
Trente-troisième	1978	M. Indalecio Liévano	Colombie
Dixième session extraordinaire	1978	M. Lazar Mojsov	Yougoslavie
Neuvième session extraordinaire	1978	M. Lazar Mojsov	Yougoslavie
Huitième session extraordinaire	1978	M. Lazar Mojsov	Yougoslavie
Trente-deuxième	1977	M. Lazar Mojsov	Yougoslavie
Trente et unième	1976	M. H. S. Amerasinghe	Sri Lanka
Trentième	1975	M. Gaston Thorn	Luxembourg
Septième session extraordinaire	1975	M. Abdelaziz Bouteflika	Algérie



Session	Année	Nom	Pays
Vingt-neuvième	1974	M. Abdelaziz Bouteflika	Algérie
Sixième session extraordinaire	1974	M. Leopoldo Benítez	Équateur
Vingt-huitième	1973	M. Leopoldo Benítez	Équateur
Vingt-septième	1972	M. Stanislaw Trepczynski	Pologne
Vingt-sixième	1971	M. Adam Malik	Indonésie
Vingt-cinquième	1970	M. Edvard Hambro	Norvège
Vingt-quatrième	1969	Mlle Angie E. Brooks	Libéria
Vingt-troisième	1968	M. Emilio Arenales Catalán	Guatemala
Vingt-deuxième	1967	M. Corneliu Manescu	Roumanie
Cinquième session extraordinaire d'urgence	1967	M. Abdul Rahman Pazhwak	Afghanistan
Cinquième session extraordinaire	1967	M. Abdul Rahman Pazhwak	Afghanistan
Vingt et unième	1966	M. Abdul Rahman Pazhwak	Afghanistan
Vingtième	1965	M. Amintore Fanfani	Italie
Dix-neuvième	1964	M. Alex Quaison-Sackey	Ghana
Dix-huitième	1963	M. Carlos Sosa Rodríguez	Venezuela
Quatrième session extraordinaire	1963	Sir Muhammad Zafrulla Khan	Pakistan
Dix-septième	1962	Sir Muhammad Zafrulla Khan	Pakistan
Seizième	1961	M. Mongi Slim	Tunisie
Troisième session extraordinaire	1961	M. Frederick H. Boland	Irlande
Quinzième	1960	M. Frederick H. Boland	Irlande
Quatrième session extraordinaire d'urgence	1960	M. Víctor Andrés Belaúnde	Pérou
Quatorzième	1959	M. Víctor Andrés Belaúnde	Pérou
Treizième	1958	M. Charles Malik	Liban
Troisième session extraordinaire d'urgence	1958	Sir Leslie Munro	Nouvelle-Zélande
Douzième	1957	Sir Leslie Munro	Nouvelle-Zélande
Onzième	1956	Prince Wan Waithayakon	Thaïlande
Deuxième session extraordinaire d'urgence	1956	M. Rudecindo Ortega	Chili
Première session extraordinaire d'urgence	1956	M. Rudecindo Ortega	Chili
Dixième	1955	M. José Maza	Chili
Neuvième	1954	M. Eelco N. van Kleffens	Pays-Bas
Huitième	1953	Mme Vijaya Lakshmi Pandit	Inde
Septième	1952	M. Lester B. Pearson	Canada
Sixième	1951	M. Luis Padilla Nervo	Mexique
Cinquième	1950	M. Nasrollah Entezam	Iran
Quatrième	1949	M. Carlos P. Romulo	Philippines
Troisième	1948	M. H. V. Evatt	Australie
Deuxième session extraordinaire	1948	M. José Arce	Argentine
Deuxième	1947	M. Oswaldo Aranha	Brésil
Première session extraordinaire	1947	M. Oswaldo Aranha	Brésil
Première	1946	M. Paul-Henri Spaak	Belgique